



Les faits saillants

Rapport d'enquête et d'audience publique

Rapport
n° 368

Programme décennal de dragage d'entretien au quai de Rivière-du-Loup

Octobre 2022



INFORMER



CONSULTER



ENQUÊTER



AVISER

Le contexte du mandat du BAPE

Le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a mandaté le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) pour qu'il réalise une audience publique sur le Programme décennal de dragage d'entretien au quai de Rivière-du-Loup. Le président du BAPE, Philippe Bourke¹, a donc formé une commission d'enquête, dont le mandat a débuté le 13 juin 2022 pour une durée maximale de quatre mois.

Le projet

Érigé à l'extrémité de la pointe de la Rivière du Loup, le port de Rivière-du-Loup est le point de service d'un traversier entre Rivière-du-Loup et Saint-Siméon, sur la rive nord du Saint-Laurent. La compagnie La Traverse Rivière-du-Loup-St-Siméon assure la liaison au nom de la Société des traversiers du Québec (STQ) du mois d'avril au mois de janvier. Le port de Rivière-du-Loup est soumis à une sédimentation importante, réduisant la profondeur des approches du quai. Chaque année, du dragage d'entretien maintient la profondeur d'eau disponible pour les manœuvres maritimes et permet ainsi la poursuite du service de traversier.

La zone visée par le dragage d'entretien couvre une superficie totale d'environ 26 500 m². Pour assurer un dégagement suffisant sous le traversier, les profondeurs minimales à atteindre sont de 5 m sous le zéro des cartes bathymétriques dans les secteurs nord et sud de l'aire de dragage et de 5,5 m dans le secteur central. Préalablement aux travaux, une caractérisation des sédiments dans l'aire de dragage permettrait de vérifier leur qualité en vue du respect des critères en vigueur pour la gestion des sédiments en eau libre. En outre, puisque la superficie et le volume de sédiments à draguer annuellement varient selon les conditions en mer, une bathymétrie serait pratiquée avant les travaux pour évaluer le volume à draguer. Après le dragage, une nouvelle bathymétrie confirmerait l'atteinte des profondeurs requises et la nécessité d'éventuelles reprises.

La STQ prévoit mener ses travaux à l'aide d'une drague mécanique à benne preneuse, montée sur une barge. L'opération de retrait des sédiments consisterait à descendre la benne au fond de l'eau, à la laisser pénétrer dans les sédiments sous l'effet de son poids, puis à la refermer, à la remonter et à la décharger dans une barge. Un remorqueur conduirait ensuite cette dernière jusqu'à l'aire de dépôt en eau libre pour y rejeter les sédiments dragués. Le nombre de voyages par période de 24 h varierait entre 15 et 30. Considérant un volume de dragage estimé à environ 60 000 m³, près de 475 rejets seraient effectués pendant la période des travaux.

La STQ a opté pour la gestion par dépôt en eau libre qui consiste en un relargage des sédiments directement à l'intérieur d'une aire prédéfinie et utilisée depuis plus de 30 ans. Cette option permettrait de gérer des déblais de tout type de granulométrie, dans la mesure où leur dépôt ne contribue pas à dégrader la qualité du milieu récepteur. L'aire de dépôt est localisée à environ 3 km au nord-est du quai de Rivière-du-Loup. Des relevés bathymétriques avant et après les travaux de largage assureraient un suivi des parcelles et une connaissance de la quantité de sédiments déposés. Les travaux devraient durer approximativement de 4 à 6 semaines selon les conditions météorologiques rencontrées et les bris mécaniques possibles. Leur coût annuel moyen est évalué à 1,5 million de dollars.

1. Philippe Bourke a quitté ses fonctions de président du BAPE le 15 juillet 2022.

Les activités d'information et de consultation

Les deux parties de l'audience publique ont eu lieu à Rivière-du-Loup. Lors de la première partie, la commission d'enquête a tenu deux séances les 14 et 15 juin 2022 afin que l'initiateur et des personnes-ressources de divers ministères répondent aux interrogations du public et de la commission. La commission a reçu sept mémoires durant la seconde partie dont trois ont été présentés au cours d'une séance qui s'est déroulée le 19 juillet 2022.

Les opinions et préoccupations du public

D'emblée, la majorité des participants ayant déposé un mémoire appuie le programme décennal de dragage de la STQ. Pour plusieurs, le dragage est nécessaire au maintien de la traverse, un service jugé essentiel et contribuant à la vitalité socio-économique de la région. Deux participants estiment le dragage important pour la pérennité de la marina de Rivière-du-Loup et de plusieurs entreprises qui dépendent de ce service d'entretien.

Malgré la reconnaissance de la nécessité du dragage, des participants ont souligné l'importance d'assurer la protection de l'environnement, notamment des espèces fauniques, dont le béluga de l'estuaire du Saint-Laurent. Certains estiment toutefois que la contribution du dragage au bruit subaquatique ambiant est insignifiante par rapport à celle d'autres activités humaines sur le fleuve Saint-Laurent et émettent ainsi des réserves quant à son incidence sur le comportement du béluga. D'autres considèrent qu'une évaluation plus globale des effets cumulatifs des activités humaines sur le béluga dans les secteurs de Rivière-du-Loup et de Cacouna devrait être entreprise.

Concernant la période de dragage, un participant souhaite que les travaux commencent au plus tôt le 1^{er} octobre, date qui devrait être révisée en fonction des nouvelles données de fréquentation du secteur par le béluga. D'autres intervenants se désolent des répercussions socio-économiques de la restriction de la période de dragage pour protéger le béluga.

Quant à la quantité et à la qualité des sédiments dragués, des participants se disent préoccupés par l'augmentation de la sédimentation au quai de Rivière-du-Loup, que plusieurs attribuent à des infrastructures désuètes. Un intervenant se questionne sur l'important surdragage et demande aux autorités compétentes d'améliorer la compréhension des causes de la hausse de la sédimentation ainsi que l'encadrement du surdragage. Un autre participant est préoccupé par le dépassement du seuil critique de certains contaminants dans des échantillons de sédiments prélevés dans les aires de dragage et de dépôt. Il craint que ces contaminants touchent différentes espèces à statut précaire présentes dans le secteur, comme l'éperlan arc-en-ciel et le béluga.

Un participant juge que les sédiments dragués devraient être considérés comme des matières résiduelles et que le choix de leur mode de gestion devrait respecter la hiérarchie des 3RV-E. Il propose de considérer des initiatives récentes de valorisation des sédiments. Enfin, ce même participant se préoccupe de la durabilité des travaux dans un contexte de changements climatiques alors que ces derniers sont susceptibles d'exacerber le phénomène d'envasement au quai.

Les principaux constats et avis de la commission

Au terme de l'audience publique, la commission d'enquête retient que le dragage annuel au quai de Rivière-du-Loup est nécessaire afin d'assurer le maintien de la profondeur d'eau requise pour les manœuvres du traversier assurant la liaison entre Rivière-du-Loup et Saint-Siméon.

À la suite de son analyse, qui tient compte notamment des préoccupations et des opinions exprimées par les participants, la commission estime que le Programme décennal de dragage d'entretien au quai de Rivière-du-Loup ne présente pas d'enjeu majeur. Elle arrive à cette conclusion en considérant, d'abord, la récurrence du dragage dans ce milieu depuis plus d'une trentaine d'années; ensuite, les mesures d'atténuation ainsi que les programmes de surveillance et de suivi environnementaux proposés par la STQ; et enfin, les exigences prévues par les ministères qui encadrent les activités de dragage.

Néanmoins, des bonifications au projet seraient à propos. Concernant la protection du béluga de l'estuaire du Saint-Laurent, l'initiateur devrait développer un protocole de collecte de données acoustiques en collaboration avec Pêches et Océans Canada afin de mesurer l'empreinte sonore de ses activités de dragage au-delà d'une distance de 400 m par rapport à la source de bruit. Ce protocole contribuerait à documenter les effets des activités de dragage sur cette espèce. En outre, seule une étude des effets cumulatifs sur le béluga, dans la région de Rivière-du-Loup, menée conjointement par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et Pêches et Océans Canada, permettrait d'apprécier la contribution du dragage par rapport aux autres activités humaines ayant cours dans le secteur.

Par ailleurs, l'initiateur devrait documenter le régime sédimentaire au quai de Rivière-du-Loup afin de valider son hypothèse selon laquelle les volumes à draguer augmenteraient. Il devrait également discuter avec la Corporation du Carrefour maritime de Rivière-du-Loup et la Société Duvetnor Ltée afin que les deux entreprises puissent disposer d'une période appropriée pour draguer au meilleur coût possible.

Compte tenu d'une tendance à l'augmentation de la proportion de particules fines dans les sédiments dragués ces dernières années ainsi qu'à l'augmentation du volume dragué, l'initiateur devrait reprendre le suivi des matières en suspension à l'aire de dépôt au moment du largage des sédiments, comme le demande le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Également, il devrait réaliser une nouvelle caractérisation de la faune benthique, jumelée à une validation de la bathymétrie dans et au voisinage de l'aire de dépôt après le largage des sédiments dragués, ce qui permettrait d'obtenir un portrait à jour de la situation, puisque ses plus récentes études remontent à 2008.

Enfin, l'initiateur devrait examiner, avec le Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire ainsi que l'Université du Québec à Rimouski, les possibilités et la faisabilité d'une valorisation des sédiments dragués dans le cadre d'une initiative de restauration d'habitats aquatiques ou côtiers situés à proximité du quai de Rivière-du-Loup.